

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 20 février 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Rodolphe PALACIOS, Conseiller municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/019 - OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE - CONVENTION D'OBJECTIFS - AVENANT N°1

Considérant la convention d'objectifs conclue entre la Commune et l'Office du tourisme communautaire pour la période 2023-2026 ;

Considérant que l'avenant n°1 vise à préciser les modalités financières pour l'année 2026, à savoir le versement d'une subvention de 310 000 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2023-2026 avec l'Office du tourisme communautaire.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous documents afférents.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSDITS

THÔNES, le 2 mars 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Rodolphe PALACIOS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 074-217402809-20260226-CM26019-DE

S²LOW

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 6 MARS 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 10 MARS 2026

THÔNES, le 10 MARS 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



**CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026
ENTRE LA COMMUNE DE THÔNES ET
L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE THÔNES
AVENANT N° 1**

ENTRE

La **COMMUNE de THÔNES**, représentée par son Maire, Pierre BIBOLLET, en vertu de la délibération n°2026/019 du 26 février 2026 rendue exécutoire par télétransmission en Préfecture de la Haute-Savoie le 6 MARS 2026 et publication le 10 MARS 2026

D'une part

Et

L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE DE THÔNES, représentée par sa Présidente, Mme Sophie JOSSERAND

D'autre part

OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Engagements de la Commune de Thônes

La commune s'engage à verser à l'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE de Thônes, pour l'année 2026, une subvention totale de fonctionnement d'un montant de **310 000 €**.

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Thônes, le

Le Maire de THONES

La Présidente de l'association de
l'Office de Tourisme communautaire

Pierre BIBOLLET

Mme Sophie JOSSERAND